



CERTIFICAT ATTESTATION

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT VISANT LA TENUE D'UN SCRUTIN
RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT RE-302

Je, Isabelle Arcoite, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur,
certifie :

QUE le secteur concerné par la procédure d'enregistrement visant la tenue
d'un scrutin référendaire pour le règlement d'emprunt numéro RE-302 est le
secteur du parc de maisons mobiles Landry, soit la zone C-02;

QUE le nombre de personnes habiles à voter lors de la procédure
d'enregistrement visant la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement
d'emprunt numéro RE-302 est de **QUATRE-VINGT-SEPT (87)**;

QUE le nombre requis de signatures valides pour qu'un scrutin référendaire
soit tenu est de **VINGT (20)**;

QUE le nombre de signatures reçues lors de la tenue de registre du 15
février 2023 est de **CINQUANTE-ET-UN (51)**.

Je déclare :

QUE le règlement d'emprunt numéro RE-302 a été rejeté par les personnes
habiles à voter;

QUE la tenue d'un scrutin référendaire est nécessaire à l'approbation de ce
règlement.

Signé à Saint-Jacques-le-Mineur, le 16 février 2023.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière